

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRAIL

1. IMPLANTATION

Date : les 16 et 17 septembre 2017

Lieu : Gérardmer (88)

	Trail court	Trail
Date	17/09	16/09
Horaire	9h00	7h00
Distance	30km	60km
Dénivelé	1700m+	3500m+
Tarifs inscriptions	20€	30€

2. TITRES DECERNES TRAIL COURT ET TRAIL

- Champion de France Homme élite TC
- Championne de France Femme élite TC
- Championne de France Espoir homme et femme
- Champion de France Masters Hommes : M1, M2, M3, M4
- Championne de France Masters Femmes : M1, M2, M3, M4
- Champion de France des clubs par équipe mixte par addition des temps des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club avec au moins un homme et une femme. En cas d'ex aequo, le temps du 4^o arrivant de l'équipe sera déterminant.

Le nombre d'athlètes mutés et étrangers défini à l'article 3.3.1. des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1.

3. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE TRAIL et DE TRAIL COURT

Seuls peuvent participer aux Championnats de France de Trail et de Trail Court, les athlètes à partir de la catégorie espoir (en possession d'une licence compétition la veille de la compétition qualificative) ayant été classés sur une épreuve Trail à label national (Trail Tour National), qui s'est déroulée entre le **6 septembre 2016 au 10 septembre 2017 inclus**. Ainsi que les 10 premiers hommes et femmes classés sur les derniers championnats de France de Trail et Trail court.

4. ENGAGEMENT

Ils doivent être effectués par internet <http://www.trailvalleedeslacs.com>, dernier délai **11 septembre** 23h50. À la demande du D.T.N., la CNCHS pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau international ou N1 jusqu'à 48 h avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

5. DESENGAGEMENTS:

Voir les modalités sur le site de l'organisateur

Mail : contact@trailvalleedeslacs.com

Site : <http://www.trailvalleedeslacs.com>

6. SAS ELITE :

Ont accès au SAS élite:

- Les membres de l'équipe de France N et N-1
- Les athlètes de sexe masculin et féminin, ayant terminé dans les 2 premiers au scratch sur une manche à label national dans les 12 derniers mois.
- Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du TTN (année en cours si les France ont lieu après le 01/09, sinon année N-1)
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du scratch du dernier Championnat de France de trail.
- ou sur proposition de la DTN

7. MAILLOT- PORT DU DOSSARD

Le port du maillot du club est obligatoire pour les athlètes participant aux Championnats de France.

Le port des 2 dossards, le numéro sur la poitrine et la catégorie dans le dos, devra être respecté suivant le règlement des compétitions nationales.

8. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur internet : www.athle.fr ou

<http://www.trailvalleedeslacs.com>

Le parcours pourra être modifié ou annulé en cas de météo défavorable.